

La sécurité humaine reste un concept contesté tant en théorie qu'en pratique, encore que plusieurs domaines de consensus se sont dessinés autour de définitions éventuelles et d'objectifs fondamentaux en la matière et ce, dans la pratique. Une majorité de participants convenaient que la sécurité humaine peut être considérée comme une évolution de paradigme, une nouvelle perspective qui donne aux décideurs un nouveau point de vue dans leur processus décisionnel. Une politique étrangère qui s'articule autour de la sécurité humaine est une politique étrangère qui tient compte des besoins multiples des personnes et des collectivités en matière de sécurité et ce, en se replaçant en contexte et en étant sensible à la culture locale. Dans ce sens, la sécurité humaine n'est pas un ensemble d'options stratégiques qui s'appliquent de façon universelle et uniforme.

Plusieurs propositions précises ont été formulées quant à ce qui pourrait constituer les principaux éléments de cette perspective. Protéger la vie des personnes et leurs moyens de subsistance pourrait être l'objectif premier, et sa réalisation passe par l'analyse des sources d'insécurité perçues, qu'elles soient objectives ou subjectives. Deuxièmement, la sécurité humaine, en tant que responsabilité collective, suppose la participation de divers acteurs, y compris les particuliers, les collectivités, la société civile, les États et les organisations internationales. Troisièmement, la sécurité doit être définie par rapport à une conception de la sécurité de l'État qui va au-delà de son aspect militaire. Quatrièmement, l'État dans une région donnée peut être un obstacle à la création des conditions nécessaires à la sécurité humaine tout comme il peut contribuer à l'établissement de ces conditions. En conséquence, il faut tenir compte de son rôle (et celui du marché) dans l'analyse. La plupart des participants estimaient que les interventions humanitaires forcées constituaient un dernier recours, certes légitime, pour protéger la vie des personnes en présence des formes les plus extrêmes d'insécurité humaine. Enfin, si l'on utilise cette perspective, il est nécessaire de le faire dans une optique proactive et préventive.

Un consensus s'est effectivement dessiné autour des définitions et d'un cadre de référence élémentaire en ce qui concerne la sécurité humaine, en pratique, mais il est devenu évident aussi qu'une analyse théorique approfondie du terme fait terriblement défaut. Comme l'a fait remarquer le ministre Axworthy, la pratique de la sécurité humaine a conduit à la théorie¹¹. Ceci est un appel au milieu universitaire, tout particulièrement aux chercheurs qui s'intéressent à la théorie des relations internationales, pour qu'il se penche sur les questions théoriques épineuses posées par la sécurité humaine (dont beaucoup ont été soulevées pendant ce symposium) : la sécurité humaine est-elle un concept néo-colonial, paternaliste des pays du Nord? Étant donné son lien étroit avec les droits de la personne, la sécurité humaine est-elle un impératif absolu qui exige une application cohérente? Des États puissants pourraient-ils abuser de ce fondement? Si, en revanche, nous acceptons que la sécurité humaine, servant de perspective, « diffère d'une situation à l'autre », risquons-nous d'être accusés de ne l'appliquer que lorsque cela nous convient ou que le Canada y gagne? Une telle approche sera-t-elle source d'incohérence dans la politique étrangère du Canada? Le recours à la force et le risque qu'il y ait des morts et des blessés dans un groupe de civils pour protéger un autre groupe de civils sont-ils inévitables dans des interventions menées de force en cas de guerre intestine? Ce résultat est-il conforme aux

¹¹ Lloyd Axworthy, « Préambule », *Sécurité humaine : la sécurité des personnes dans un monde en mutation*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Canada, avril 1999.